

Démarche d'actualisation de la *Charte rennaise de la vie nocturne*

Conclusion des travaux du groupe D "Attractivité de la ville nocturne"

Dernière réunion : 25 septembre 2015

I – Introduction

Les travaux du groupe D "Attractivité de la ville nocturne" se sont achevés par une troisième réunion le 25 septembre 2015.

Cette réunion a débuté par un **partage des axes de travail identifiés par les 4 groupes** pour permettre aux acteurs d'avoir une vision globale des attentes exprimées par chacun des autres groupes de co-écriture de la *Charte rennaise de la vie nocturne*.

Vous trouverez [ici](#) un tableau récapitulatif.

II - Synthèse des travaux du groupe D

<u>Axe 1 : Promouvoir l'offre nocturne</u>	<u>Axe 2 : Diversité de l'offre nocturne</u>
<p style="text-align: center;">En amont de l'évènementiel</p> <p><u>Favoriser une vision globale de l'offre par une base de données évènementielle</u></p> <p>Plusieurs bases d'informations existent pour promouvoir l'offre nocturne évènementielle, les acteurs doivent les renseigner séparément, d'où l'idée de créer une base unique, avec une interface unique de saisie des offres évènementielles pour les organisateurs (lieux, horaires, groupe, prix), ces offres pouvant être relayées ensuite sur plusieurs sites.</p> <p>Côté utilisateurs, le mode de recherche des offres doit permettre de répondre à l'immédiateté : que faire ce soir ? que faire ce week-end ?</p> <p><u>Coordination en amont de l'évènementiel</u></p> <p>Partage d'un calendrier pour les professionnels pour anticiper les événements culturels, sportifs ou autres plusieurs mois à l'avance (format papier et numérique, relayé par les relais de proximité).</p> <p>= faire le lien avec les travaux engagés dans le cadre des États généraux de la Culture – cf. plateforme</p> <p><u>Vente dernière minute centralisée des offres culturelles</u></p> <p>Idée d'un kiosque centralisant les places non vendues pour les offres culturelles du soir-même pour plus de visibilité et de praticité (exemple du kiosque de la Madeleine à Paris).</p>	<p style="text-align: center;">Créer des parcours d'offres avec Destination Rennes</p> <p>Attention : plusieurs parcours existent ou sont en cours de réflexion tant de la part de l'initiative privée que de la part de l'action publique (parcours touristiques, parcours projet urbain, parcours projet urbain 2030, parcours marchands, parcours piétons, parcours illuminations...) = intérêt de travailler en réseau pour garantir la cohérence d'ensemble.</p> <p>Proposer des offres originales avec des lieux insolites.</p> <p>Pilotage du dispositif par Destination Rennes en concertation avec les acteurs de la vie nocturne pour apporter du contenu pour créer ces parcours (différents bars – clubs, restaurants, habitants, jeunes, greeters - <i>habitant bénévole qui a envie de faire partager sa vision de la ville, son attachement à son lieu de vie gratuitement à des touristes au cours d'une balade</i>).</p> <p style="text-align: center;">Ouvrir un chantier des horaires de la nuit + sur la lisibilité de l'offre des services ouverts la nuit + sur la réglementation du service la nuit</p> <p>Ce chantier n'est pas à mener isolément dans la <i>Charte de la vie nocturne</i>, il devra se raccorder à d'autres chantiers en cours ou à venir : par exemple le Plan Commerces 2020.</p>

Transports

Nécessité d'une information sur les offres de nuit.

Autre axe évoqué : mise en visibilité collective des lieux de vie nocturne : recensement, cartographie et diffusion

III – La proposition de mise en place d'un Conseil de la nuit rennais

Les groupes de travail ont mis en évidence les attentes des acteurs en termes :

- **de concertation** : des professionnels, des habitants et des jeunes.
- **de dialogue** : d'échange d'informations entre professionnels (coordination en amont - bilan partagé en aval).
- **d'information** : sur l'avancée des projets de la vie nocturne pour les acteurs (assemblée plénière annuelle) et pour le grand public (page internet consacrée à la vie nocturne), sur l'accès aux informations ressources pour les acteurs et pour les publics.
- **d'actions** : déclinaisons opérationnelles concrètes.

Telles pourraient être les fonctions d'un **Conseil de la nuit rennais**, chargé de piloter et d'animer la *Charte de la vie nocturne* une fois adoptée.

Ce Conseil pourrait se composer de **plusieurs instances** :

- **un groupe restreint de pilotage** : composé de membres restreints, se réunissant une fois par an pour :
 - valider les axes de travail des groupes de travail thématiques
 - veiller à la mise en œuvre des propositions des groupes de travail thématiques
 - prendre en compte la transversalité des différents groupes
 - **une assemblée plénière** : ouverte à tous les membres du Conseil de la Nuit et à toute personne intéressée. Réunion une fois par an. **Instance d'information** : lieu de report de l'avancée des travaux des groupes de travail et de débat sur les perspectives de développement de la politique de la nuit à Rennes.
 - **des groupes de travail thématiques** : composés des acteurs intéressés par le thème et les travaux à mener. Chaque groupe sera libre de fixer ses règles de fonctionnement (composition, fréquence de réunion...).
 - lieu de dialogue entre les acteurs
 - identification d'axes de travail dans leurs domaines
 - propositions d'actions opérationnelles
 - suivi et évaluation de ces actions
- 3 groupes proposés (et non exhaustifs, des groupes pourront se créer et disparaître selon les besoins) :**
- Groupe Tranquillité publique et prévention des conduites à risques
 - Groupe Réglementation et Médiation
 - Groupe Attractivité de la vie nocturne et Communication

Vous trouverez [ici](#) les schémas de présentation du Conseil de la nuit.

IV – Les prochaines étapes

Validation du contenu de la nouvelle Charte :

- avec les services municipaux et métropolitains : 14 janvier 2016.
- avec des représentants des groupes de travail dont des habitants : 2 février 2016.

Rédaction de la nouvelle Charte : aller-retour avec les participants des groupes de travail – mi-février 2016.

Assemblée plénière de présentation de la nouvelle Charte : mars 2016.